

Réf : 15059.03

Direction de l'Aménagement de
l'Équipement et des Moyens
(DAEM)
1 rue Edouard Unger
BP L1
98849 Nouméa Cedex
Tél. 20 42 62 - Fax 20 43 98

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION Date de réception : ____/____/____

Vous devez utiliser ce formulaire et le déposer en deux exemplaires pour :

Déclarer que vous avez commencé les travaux autorisés

1 - DÉSIGNATION DU PERMIS OU DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Déclaration préalable n° : **DP** _____

Permis de construire n° : **PC** _____

2 - IDENTITÉ DU DÉCLARANT (le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Madame Monsieur

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Statut : SCI SARL SC SNC SAS Autre

Dénomination : Raison sociale :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 - COORDONNÉES DU DÉCLARANT

Adresse principale

Appt, étage : Bâtiment, résidence:

N° de rue ou route: Rue ou route : Quartier :

Code postal : Commune : Pays :

Adresse de correspondance (à renseigner si différente de l'adresse principale)

Appt, étage : Bâtiment, résidence:

N° de rue ou route: Rue ou route: Quartier :

BP n° : Code postal : Commune : Pays :

Contact téléphonique

Téléphone : Mobile :

J'accepte de recevoir par courrier électronique l'ensemble des notifications et courriers transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse électronique suivante : @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de l'accusé de réception électronique adressé à l'autorité compétente au moment de la consultation du document ou, à défaut de consultation, au plus tard 8 jours après l'envoi électronique de ce document.

Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens (DAEM)

1 rue Edouard Unger - Vallée-du-Tir
BP L1 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 20 42 62 - Fax 20 43 98



4 – OUVERTURE DE CHANTIER

Je déclare le chantier ouvert depuis le : / /

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux | <input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Veuillez préciser la tranche commencée : |
|---|---|

Surface créée (en m²) :

| | |
|--|---|
| <p>Je certifie exactes les informations ci-dessus</p> <p>A :</p> <p>Date : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/></p> | <p>Signature du (ou des) déclarant(s)</p> |
|--|---|

Dans le mois qui suit le démarrage de vos travaux, votre déclaration établie en deux exemplaires devra être déposée au service Aménagement et Urbanisme de la province Sud pour les communes de Boulouparis, Farino, île des Pins, Moindou, Païta, Poya Sud, Sarraméa, Thio et Yaté.

Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens (DAEM)

1 rue Edouard Unger - Vallée-du-Tir
BP L1 - 98849 Nouméa Cedex
Tél. 20 42 62 - Fax 20 43 98